



CCAC
CCPA

L'essentiel : Les chiens



Mai 2026

Portée des lignes directrices



- Lignes directrices propres aux chiens, en complément des lignes directrices générales élaborées par le CCPA
- Pour toute question éthique concernant l'utilisation des chiens en science, se référer aux *Principes éthiques du CCPA concernant l'utilisation des animaux en science*
- Normes applicables à tous les chiens utilisés en science lorsque l'auteur du protocole est affilié à un établissement certifié par le CCPA (travaux réalisés au sein de l'établissement ou à l'extérieur; chiens provenant de l'extérieur ou hébergés dans une animalerie pour une période plus ou moins longue)

Considérations spéciales

- Enjeux délicats d'intérêt public soulevés par le recours aux animaux de compagnie pour des activités scientifiques et préoccupations uniques quant aux besoins d'interactions humaines propres aux chiens
- Recours aux animaux de compagnie
 - facilite la tâche pour déterminer et réagir aux différents états affectifs chez les chiens
 - permet le raffinement des activités par l'entraînement et la socialisation ainsi que le placement au terme de l'activité scientifique
 - expérience émotionnelle du personnel scientifique qui travaille avec des chiens

Éléments importants pour le bien-être des chiens

- Apprentissage et assimilation d'informations
- Vie émotionnelle complexe comprenant une gamme d'émotions ressenties (tant négatives que positives)
- Interactions sociales avec les humains et les autres chiens, y compris les rencontres entre chiens, jeux, mâchonnement, marquage odorant, exploration et autres comportements importants
- Socialisation et acclimatation pour réduire le stress ainsi que faciliter les manipulations et le placement des chiens dans un foyer à la fin des activités scientifiques
- Grande sensibilité auditive et olfactive
- Des différences attribuables à la race, aux antécédents du chien et aux caractéristiques propres à chaque individu
- Bon nombre des affirmations générales du présent document et certaines pratiques couramment associées au bien-être des chiens peuvent ne pas être vécu comme positives par certains individus

Animaleries

- L'isolement acoustique devrait être intégré aux plans de l'animalerie afin de réduire les effets négatifs des bruits nuisibles
- L'annexe 1 présente un outil d'évaluation des comportements et des éléments clés pour déterminer les dimensions et l'aménagement appropriés de l'enclos

Principe directeur 1

L'hébergement conçu pour les chiens devrait offrir des espaces favorisant le bien-être animal, notamment la santé physique et mentale. Ces espaces devraient permettre aux chiens d'adopter les comportements propres à leur espèce qui leur apportent un affect positif, des interactions sociales bénéfiques, un degré de choix et de contrôle sur leurs interactions avec leurs congénères, les humains et les éléments de leur environnement.

Gestion des installations et du personnel

- L'éclairage devrait reproduire les conditions d'éclairage naturel
- La température ambiante devrait être optimale pour chaque chien
- Le bruit devrait être limité par des pratiques de gestion du niveau sonore
- Un personnel compétent doit être affecté aux soins des animaux

Principe directeur 2

Les pratiques de gestion de laboratoire doivent s'assurer que le macroenvironnement (le local) et le microenvironnement (l'enclos) préservent le bien-être des animaux comme celui du personnel.

Acquisition

- **Chiens d'élevage à des fins scientifiques :** cycle biologique et état de santé caractérisé; accoutumance à l'hébergement en laboratoire et aux pratiques de soins
- **Chiens non élevés à des fins scientifiques :** sources autres que des établissements d'élevage à des fins scientifiques (p. ex. refuges, animaux excédentaires pour d'autres activités, éleveurs non spécialisé); variabilité des caractéristiques
- **Chiens appartenant à des particuliers :** pas acquis par l'établissement; consentement du propriétaire

Principe directeur 3

Les chiens utilisés devraient provenir d'un élevage à des fins scientifiques.

Acquisition

- Procédures normalisées de fonctionnement pour une évaluation systématique (comprenant les aspects physiologiques et comportementaux) des chiens à l'arrivée
- Mesures de quarantaine établies par le vétérinaire, dans des conditions reproduisant autant que possible celles auxquelles les chiens sont habitués en matière d'hébergement, de soins et de gestion

Principe directeur 4

Les chiens non élevés à des fins de recherche doivent être acquis uniquement auprès d'organisations ou de propriétaires avec lesquels l'établissement a un arrangement clairement défini et approuvé par le comité de protection des animaux.

Soins des chiots

- Chiots séparés de leur mère seulement après l'âge de 8 semaines



Principe directeur 6

Les installations pour l'élevage des chiots doivent intégrer un programme de socialisation méthodique pour favoriser le développement physique et comportemental des chiens à court et à long terme.

Soins et gestion des animaux

- Chaque chien doit être observé systématiquement au moins deux fois par jour
- Regroupements de deux ou plusieurs individus compatibles
- Des activités physiques quotidiennes doivent être permises et encouragées
- Tous les chiens devraient faire de l'exercice régulièrement en dehors de l'enclos principal
- Un programme d'enrichissement environnemental de qualité doit être mis en place pour répondre aux besoins individuels des chiens et être adapté à l'activité scientifique

Principe directeur 8

Outre les interactions quotidiennes, chaque chien doit avoir des contacts positifs et diversifiés avec les humains.

Entraînement et contention

Principe directeur 9

Des méthodes de dressage sans stress, sans peur et sans contrainte doivent être utilisées.

Principe directeur 10

Un programme de dressage flexible et adapté aux différences individuelles d'apprentissage devrait être élaboré pour chaque chien.

Principe directeur 11

Le personnel chargé du dressage doit être compétent et posséder une expertise reconnue dans le maniement et le dressage des chiens à l'aide de méthodes positives, ou être supervisé par une personne possédant de telles compétences.

Principe directeur 12

Les chiens devraient être dressés à coopérer pendant les procédures afin de minimiser le recours à la contention physique.

Évaluation du bien-être

- Indicateurs de bien-être non universels, car les comportements et styles d'adaptation varient d'un chien à l'autre
- Voir le tableau des comportements associés aux états affectifs positifs et celui des comportements associés aux états affectifs négatifs

Santé et prévention des maladies

- Programme de santé adapté à chaque chien en fonction de leur stade de développement
- Informations concernant des aspects particuliers du chien (en plus d'indications similaires à celles formulées pour d'autres espèces)
 - immunisations
 - coupe des griffes et soins du pelage réguliers, soins bucco-dentaires
 - examens physiques de routine effectués par un vétérinaire au moins une fois par an

Mise à mort sans cruauté

- Orientations générales similaires à celles s'appliquant à d'autres espèces
- Mesures pour que la mort soit aussi peu stressante et aussi indolore que possible
- L'injection intraveineuse de barbituriques ou de dérivés de l'acide barbiturique est la méthode à privilégier

Principe directeur 28

Une sédation préalable de l'animal devrait accompagner la méthode de mise à mort sans cruauté pour réduire le stress du chien, assurer son confort et diminuer la nécessité de manipulation et de contention.

Avenir des animaux

- **Placement** : Évaluer les propriétaires potentiels, les informer et préparer les chiens à la transition vers un foyer
- **Transfert de chien entre protocoles ou animaleries** : Appliquer les points limites cumulatifs

Principe directeur 29

Dans la mesure du possible, les établissements devraient prévoir le placement des chiens utilisés dans le cadre d'activités scientifiques auprès de personnes possédant les connaissances et les capacités nécessaires pour satisfaire leurs besoins.

Communiquer avec nous



Courriel

ccac@ccac.ca



LinkedIn

[@canadian-council-on-animal-care](https://www.linkedin.com/company/canadian-council-on-animal-care)



Appelez nous

613-238-4031

